



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 06 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par Crédit Agricole du Maroc d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 06 juillet 2022, sous la référence VI/EM/018/2022, un prospectus relatif à l'émission par Crédit Agricole du Maroc d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- Du document de référence du Crédit Agricole du Maroc à l'exercice 2021 et au premier trimestre 2022 enregistré par l'AMMC le 24 juin 2022 sous la référence EN/EM/011/2022;
- De la note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné perpétuel sont les suivantes :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée
Plafond	MA 300 000 000	MAD 300 000 000	MAD 300 000 000
Maturité	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle
Taux d'intérêt nominal	Révisable chaque 5 ans Pour les 5 premières années, le taux est déterminé en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 05 juillet 2022, soit 2,33%, augmenté d'une prime de risque de 260 points de base, soit un taux facial de 4,93%.	Révisable chaque 10 ans Pour les 10 premières années, le taux est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 05 juillet 2022, soit 2,42%, augmenté d'une prime de risque de 280 points de base, soit un taux facial de 5,22%.	Révisable annuellement Le taux est déterminé en référence au taux plein monétaire 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché primaire des Bons du Trésor telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 05 juillet 2022, soit 1,81%, augmenté d'une prime de risque de 250 points de base, soit un taux facial de 4,31%.
Prime de risque	260 pbs	280 pbs	250 pbs
Méthode d'allocation	Au prorata (sans priorisation entre les tranches)		

La période de souscription s'étale du 13 au 15 juillet 2022 inclus.

Un extrait du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur via le lien : <https://www.creditagricole.ma/>

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٥٠E+ +٠٤٣٥٠٥٤+ | ٥٣٠٨٠٣ | ٢٤٨٣٠٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

- Tenu à la disposition du public au :
 - Siège social du Crédit Agricole du Maroc et sur son site internet ;
 - Siège social de Capital Trust Finance ;
 - Siège social de Valoris Corporate Finance.
- Enfin il est également disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma .

CP/EM/033/2022

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma